



Conseil municipal du 8 juin 2020

Délibération
C.M. 2020 - 50

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 34

Pouvoirs : 1

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 28

Contre : 7

Abstentions :

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjoints au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT
M. Jean-Christophe PIERSON
Mme Brigitte PINAULT
M. Jacques GRUBER
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL
M. Olivier BERTHET
Mme Anne COVO
M. Marc CLIMAUD
Mme Françoise ASKINAZI
M. Nicolas PORTEIX
M. Sacha GAILLARD
Mme Diane DOMAS
M. Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Claude TREMINTIN
M. Jean-Jacques VEILLEROT
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ
Mme Edith SAGROUN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
Mme Céline PEIGNÉ
M. François-Henri REYNAUD
M. Laurent MONJOLE
M. Arnaud BOSSER
Mme Pauline GEISMAR
Mme Claire LOUVET
M. Pierre BOSCHE
Mme Catherine GREVELINK
Mme Delphine POTIER
M. Rafaël MAYCHMAZ
M. Pierre CAZENEUVE
Mme Catherine NADO
M. Xavier BRUNSCHVICG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 8 juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 2 juin 2020.

Le pouvoir a été donné : de Jean-Christophe PIERSON à Éric BERDOATI.

50/ FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION ET DE REPRESENTATION VERSEES AUX ÉLUS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles l'article L. 2123-19, L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23, du code général des collectivités territoriales

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

VU les délibérations n° 2020-14 du 23 mai 2020 portant élection du maire, n° 2020 -16 du 23 mai 2020 portant élection des 10 maires-adjoints et n° 2020-19 du 23 mai 2020 portant élection des 3 maires-adjoints en charge de quartiers,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDÉRANT que conformément aux textes, l'indemnité du maire est, de droit fixée au niveau prévu par le barème de l'article L. 2123-23 du CGCT,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'attribuer les indemnités de fonctions dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en application des textes susvisés,

ARTICLE 2 : DETERMINE, dans la limite de l'enveloppe évoquée à l'article 1^{er}, le montant mensuel des indemnités allouées aux élus municipaux ainsi qu'il suit et ainsi qu'elles figurent dans le tableau récapitulatif ci-joint :

- adjoints au maire : 25,00% de l'indice brut terminal

- conseillers municipaux délégués de quartier : 11,80% de l'indice brut terminal

- conseillers municipaux délégués : 5,53% de l'indice brut terminal,

ARTICLE 3 : PRECISE qu'étant donné que les indemnités citées ci-dessus sont calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, l'enveloppe des indemnités et le montant de celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer en fonction de cet indice,

ARTICLE 4 : DECIDE d'attribuer au maire une indemnité mensuelle pour frais de représentation d'un montant de 1 000 €,

ARTICLE 5 : Ces indemnités seront versées, sur les crédits inscrits au budget communal, avec effet au 23 mai 2020, date de l'élection du maire et des adjoints et d'installation pour les conseillers municipaux.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 8 juin 2020

Pour extrait conforme,

Télétransmission en Préfecture le :

12 JUIN 2020

Numéro AR. - Préfecture :

20-14688

Acte exécutoire en date du :

12 JUIN 2020



Éric BERDOATI
Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

D 2020-50 : Fixation des indemnités de fonction et de représentation versées aux élus municipaux

Date de transmission de l'acte : 12/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 12/06/2020

Numéro de l'acte : 20_14688 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-219200649-20200608-20_14688-DE

Date de décision : 08/06/2020

Acte transmis par : Claude BARBOTIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.1. Indemnités aux élus